

Mention complémentaire
Animation et gestion de projets dans le
secteur sportif
(MC AG2S)

Diplôme professionnel de niveau IV

[Décret n° 2018-272 du 13 avril 2018](#)
relatif à la création de spécialités du
diplôme « mention complémentaire »

[Arrêté du 13 avril 2018](#) portant
création de la mention complémentaire
« Animation-gestion de projets dans le
secteur sportif » et fixant ses modalités
de délivrance



Qu'est-ce qu'une Mention complémentaire ?

- Un diplôme professionnel
 - vise une insertion professionnelle
 - se définit par des référentiels (activités professionnelles / compétences / évaluation)
 - est écrit en blocs de compétences (1 épreuve = 1 bloc)
 - est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

- Complémentaire à un autre diplôme
 - accessible après un baccalauréat pour les MC de niveau IV
 - sans « enseignements généraux »

La MC AG2S, quelles caractéristiques ?

- Le titulaire de cette MC est formé à la conduite de projets sportifs (animation, compétition), voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux.
- Cette formation peut être dispensée avec une ou plusieurs des spécialités suivantes :
 - Activités physiques pour tous (APT)
 - Activités aquatiques de la natation (AAN)
- Les exigences de connaissances et de compétences de la MC AG2S visent un éventail assez large de connaissances en lien avec la pratique physique et les différents publics, en lien avec les ressources au sein de la structure et de son environnement, en lien avec la culture sportive.

La MC AG2S, pour quel profil ?

- Etre titulaire d'un baccalauréat professionnel prioritairement du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale,
- S'intéresser au secteur du sport
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet.
- Satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau de compétences attendu à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat professionnel dans les activités sportives

La MC AG2S, quelle formation?

- Le référentiel couvre 3 domaines de professionnalisation :
 - D1 Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice**
entre 100 et 150h
 - D2 Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**
entre 150 et 250 heures (dont au minimum 108 h pour la pratique sportive)
 - D3 Participation à la gestion des projets de structure**
entre 50 et 80 heures
- Des intervenants : professeurs (EPS, ECOGESTION, STMS, BSE) et des experts (CREPS, Université, CROS, SDIS...)
- Toutes les évaluations sont en CCF, au lycée et sur la structure.

La MC AG2S, quelle formation?

- En formation initiale, tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel (PFMP). La durée des PFMP est de 18 semaines.
- Les espaces de formation professionnalisés pour les 2 dominantes sont à proximité (complexe sportif, espaces de pratique, structures aquatiques...)
- La structure d'accueil des PFMP devra obligatoirement être caractéristique du milieu correspondant à la dominante du diplôme choisie par le candidat : APT ou AAN

La MC AG2S, quelle formation?

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE		
MATIN	8h	Repos hebdomadaire obligatoire	Formation au lycée	PFMP	Formation au lycée	PFMP	PFMP	Repos hebdomadaire obligatoire		
	12h									
APRES-MIDI	14h		Formation au lycée		Formation au lycée				PFMP	PFMP
	18h									
SOIREE										
	21h									

La MC AG2S, et après ?

Le sport produit des biens et des services mais il développe aussi des emplois, des équipements, des formations nécessaires. La dimension sociétale et économique du développement des activités sportives forment des perspectives d'évolution incontournables.

- L'obtention de la mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif vaut équivalence avec les unités capitalisables 1 et 2 des BPJEPS spécialités éducateur sportif mention activités aquatiques de la natation (AAN) ou mention activités physiques pour tous (APT)
- Chercher un emploi dans le milieu des activités sportives, auprès des clubs, des associations ou des collectivités territoriales.
(Le titulaire de cette MC est amené à exercer dans tout type de structure ayant trait à l'animation d'activités, sur des fonctions d'administration ou de gestion de projets ou d'organisation relatifs aux secteurs économique du sport.)

La MC AGS2, comment candidater ?

- Examen des dossiers :
 - Projet de formation motivé
 - Centre d'intérêts
 - Bulletins de 1° et Tle
 - Document montrant un intérêt pour la pratique sportive
 - *Adresse mail et numéro de téléphone (réponse)*

La MC AGS2, comment candidater ?

■ CALENDRIER :

■ Identique à celui de Parcoursup :

- Candidatures à envoyer au lycée pour le 3 avril
- Réponse du LP le 15 mai